

Rentrée sociale 2004

Les intermittents de la protection sociale. Notre Contrat social, bientôt dans le rouge ? Notre responsabilité d'acteurs non lucratifs de solidarité interrogée !

Le débat est récurrent : " *Tous ceux qui ont besoin d'assistance, et bien sûr il faut s'occuper d'eux, ont été chez nous mieux traités que nulle part ailleurs dans le monde. Du coup la part prélevée sur les actifs est démesurée par rapport à la part octroyée à tous ceux qui sont chômeurs, malades, en retraite ou en formation... Quant au plan Borloo qui se concentre sur la partie de la population qui est dans la difficulté, je dirais que nous sommes là dans l'excellence de l'assistanat.*" (1)

Rien de nouveau sous le soleil serait-on tenté de dire. Chacun est dans son rôle en cette rentrée sociale 2004.

Pourtant des mutations à l'œuvre depuis une vingtaine d'année sont sans doute en train d'atteindre leurs limites. A côté des protections sociales classiques, s'est progressivement mis en place un nouveau régime en direction des "laissés pour compte" : "multiplication des minima sociaux délivrés sous conditions de ressources, développement des politiques locales d'insertion et de politiques de la ville, de dispositifs d'aide à l'emploi, de lutte contre l'exclusion et de secours aux populations ciblées" (2) La politique sociale perd son plan d'ensemble et son universalité pour dessiner de nouveaux référentiels de protections, très différents de ceux inconditionnellement fondés sur le travail.

Les intermittents de la protection sociale

Derniers avatars de cette logique à l'œuvre :

- La gestion de l'Apa, confiée aux départements avec des disparités maintes fois dénoncées et qui demain pourraient se multiplier et s'aggraver du fait de la gestion territorialisée de la future prestation de compensation du handicap,
- Le RMA, première génération, avec des droits sociaux réduits en matière de chômage et de calcul de retraite, aujourd'hui heureusement corrigé sur ce point
- Le choix du législateur de créer la Caisse nationale de solidarité Autonomie (CNSA) en dehors des principes de la Sécurité sociale,
- Les propositions contenues dans le rapport Briet/Jamet visant à transférer, dans le cadre de la compensation du handicap, la prise en charge des soins en établissements et à domicile de la Sécurité sociale à la CNSA pour une gestion par les Conseils généraux.

Il faut d'ores et déjà s'interroger sur le rééquilibrage des missions opérées au sein de l'organisation de notre République entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales au regard des risques d'aggravation de certains déséquilibres territoriaux déjà existants. Et veiller demain aux conséquences et aux limites de l'omnipotence des Conseils généraux qui, asphyxiés par les coûts financiers, pourraient rencontrer de grosses difficultés à faire face aux exigences de leurs responsabilités considérablement accrues si des mécanismes puissants de péréquation ne sont pas mis en oeuvre, sauf à eux-mêmes s'en désengager.

Le contrat social dans le rouge ?

Avant d'aller plus loin dans l'analyse, un rappel pour éviter toute déviance ou interprétation au regard du propos tenu. L'Uniopss ne remet pas en cause la nécessaire conduite de réformes, délicates par définition. Elle rappelle cependant avec force que « *le ciment de la communauté des citoyens, c'est le contrat social qui les lie* ».

Sur le baromètre mesurant « *la pression* » dans le secteur non lucratif de la Solidarité, le curseur approche dangereusement de la « *zone rouge* » !

Deux lois importantes, parmi d'autres, ont été votées fin juillet : celle relative à l'assurance maladie et celle concernant les libertés et responsabilités locales. Déjà, en elles-mêmes, les perspectives ouvertes avec ces deux réformes questionnent ! Si le législateur suit simplement les préconisations du rapport sur la CNSA, alors ce qu'il reste de « *notre contrat social* » aura vécu.

¹ Ernest Antoine Seillière in Le Figaro Magazine 28 août 2004.

² Robert Castel l'Insécurité sociale (coll. La république des idées) Le seuil 2003

Les solutions additionnelles et complémentaires aux deux lois citées risquent de conduire à *une rupture dans la solidarité nationale* et à *une aggravation des fractures sociales et territoriales* dans notre pays.

Sans en avoir réellement pris conscience, nous pourrions nous réveiller, dans un pays où les personnes âgées et handicapées seraient des « intermittents de l'assurance maladie »

Du danger de faire « du dogme de la proximité » la porte d'entrée principale de l'organisation de la République et de la solidarité aux fondements revisités par ailleurs !

En fait comment ne pas avoir le sentiment que derrière des annonces dont certaines marquent des avancées et des « tournants politiques » affirmés, il y a, à l'évidence, des réformes inachevées et une refondation ambiguë de la protection sociale.

Notre responsabilité

Les acteurs non lucratifs de la solidarité ne peuvent assister à cette menace de « *dé tricotage* » sans « *s'interroger* ». D'autant que ces réformes sont conduites dans un environnement où la « *techno structure* » prend le pas sur tout. Contraintes, normes, contrôles se développent et s'imposent de plus en plus... Nous finissons par perdre de vue le pourquoi au profit du comment ! Le sens disparaît derrière l'outil !

Tout autant que la protection sociale, notre société elle même sera sans doute prochainement dans le rouge si elle ne reconnaît pas des corps intermédiaires qui favorisent son expression, sa diversité et sa dignité.

Certains rêvent déjà d'une organisation mondiale des institutions de solidarité : " *A côté des Etats et des entreprises sont apparues depuis longtemps des organisations permettant aux gens de s'entraider. Les premières qui ont surgi dans l'environnement de l'Etat, sous le nom de partis politiques, et dans l'environnement des entreprises sous le nom de syndicats n'ont plus les moyens de traiter tous les problèmes nouveaux qu'elles ne maîtrisent pas liés à des enjeux qui dépassent le cadre du politique et de l'économie étroitement conçus*". (3)

Il y a sans doute à commencer à réfléchir et à construire cette organisation chez nous, aux plans locaux, départementaux, régionaux, national et européen, à condition de ne pas nous voiler la face. Les acteurs non lucratifs de la solidarité « subissent le changement » plus qu'ils ne l'accompagnent. Leur identité est, en effet, trop diluée, leur organisation trop fragmentée et éclatée. Leurs forces dispersées plutôt que conjuguées, ne permettent pas une participation à hauteur des valeurs et principes qu'ils proclament, des espoirs de la société française et des rendez vous à ne pas manquer.

Ces acteurs ne peuvent donc se contenter de revendiquer. Ils ont le devoir, s'ils veulent être persuasifs et reconnus, de réfléchir sur eux-mêmes et sur ce qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre pour proposer, en ce début du IIIème millénaire, une « organisation conceptualisée du Non lucratif de Solidarité » qui prenne acte de certains mouvements de fond actuellement à l'œuvre : l'organisation décentralisée de notre République, la professionnalisation, la taille de référence, l'évolution des financements...

Cette organisation devrait se donner comme finalité de mieux répondre aux exigences liées à la valorisation des spécificités de ce secteur en terme de recherche / prospective, d'observation, d'évaluation, de gestion de ressources humaines et de management, de négociation politiques et/ou sociales, de conception d'outils adaptés, de financements... Bref effectuer un travail fondamental sur le modèle économique, social et managérial qu'il veut promouvoir !

Notre « Union », à l'occasion de son prochain « Congrès » à Marseille les 29, 30 et 31 mars 2005, fera des propositions pour que le secteur non lucratif de solidarité se donne les moyens « *de contribuer au changement* ». Un changement marqué par la refondation d'un pacte social construit autour des valeurs et des logiques de démocratie. Pour cela les associations doivent accepter de se mettre en Mouvement.

Jean-Michel Bloch-Lainé
Président de l'Uniopss

Hubert Allier
Directeur général de l'Uniopss

³ Jacques Attali Tribune des Nations Unies. Clôture du Sommet mondial des ONG 10 09 04